

SERVICE EDUCATIF VILLE DE SEES: ARCHITECTURE et ART RELIGIEUX

Professeur détaché: **Arnaud Campain**: permanences le lundi 8h30-12h et 13h30-16h

Tel: 02 33 81 23 06 ,adresse Internet: campain.arnaud@cg61.fr

La chapelle du manoir de Courboyer

I La présentation du manoir

«[...]C'était un manoir seigneurial, une gentilhommière dont les fortifications avaient principalement pour but d'intimider les vassaux récalcitrants et de défendre les châtelains contre les attaques du voisinage. En approchant du manoir, la première chose qui frappe les yeux est la tour cylindrique, formant donjon, placée à l'arrière du bâtiment principal et dominant tout l'édifice par son importance et sa hauteur; puis on aperçoit l'élégante tourelle octogonale coupant en deux la façade du principal corps de logis, dans laquelle serpente l'escalier à vis qui dessert les trois étages.



Quant au bâtiment central, il est rectangulaire et terminé, aux deux extrémités, par des pignons [...] flanqués de deux échauguettes à mâchicoulis, posées en encorbellement sur l'angle des murs. Ces échauguettes, ainsi que la partie la plus élevée du donjon, servaient à abriter les guetteurs qui observaient, de leur poste, les quatre points cardinaux.»

Charles Wable, architecte à Paris, 1896

Questions:

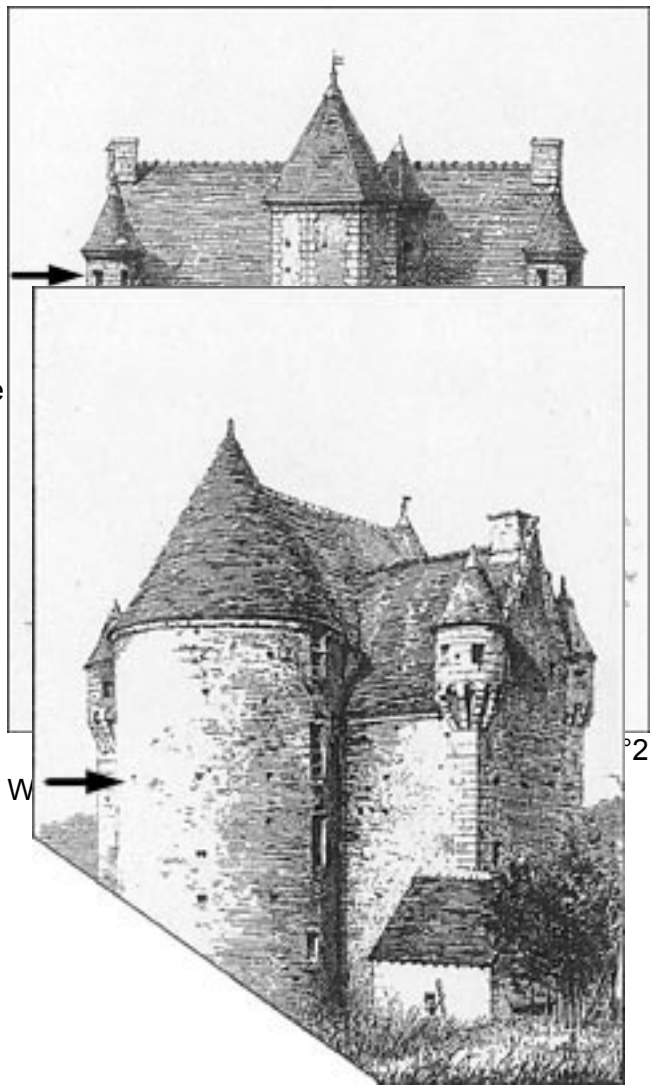
1 En utilisant le paragraphe ci dessus expliquer pourquoi la façade de la photographie est celle du principal corps de logis.

2 Compléter le croquis de la façade qui se trouve ci contre

3 Combien de niveaux possède le bâtiment?

4 Quelle était la fonction des échauguettes selon W
Quelles peuvent être leurs autres fonctions?

5 Quel élément est représenté sur le croquis?



II la présentation de la chapelle

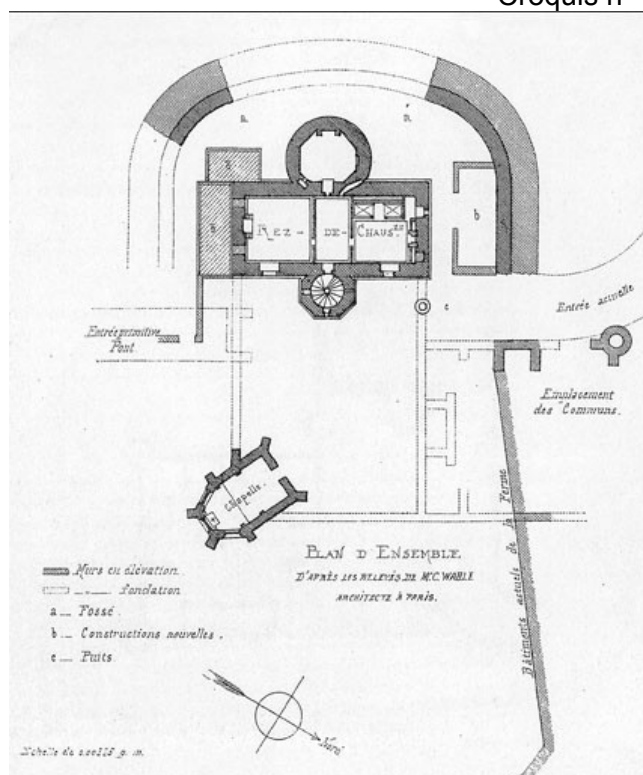


Croquis n°4

Questions:

1 Identifier la chapelle sur le plan au sol ci-dessus et indiquer l'endroit où se trouvait celui qui a fait le croquis n°4.

2 En une phrase, situer la chapelle par rapport au manoir en utilisant le plan au sol, le croquis n°4 et la photo.



**Extraits d'articles de presse de 1947 ADO 1 J 459
(Dons des Archives départementales de Seine Maritime)**

UN VANDALE!

Il jette bas une chapelle du X^{ve} ornée de fresques inestimables, pour rempierrer et construire des niches à lapins.

[...] Courboyer a failli tomber sous la pioche des démolisseurs. Il fut sauvé de justesse, mais, hélas, son admirable chapelle succomba. Cette destruction a d'ailleurs valu à son auteur, l'actuel propriétaire, d'être traduit devant le tribunal correctionnel de Mortagne au Perche, car, sans être définitivement classés, Courboyer et sa chapelle, étaient tout de même portés à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par un arrêté ministériel du 09 novembre 1926*.

LE CHÂTEAU

Reconstruit au X^{ve} siècle, par James de Courboyer, ce château qui fut jadis fortifié est composé d'un unique corps de logis formant carré. Les quatre angles, à la naissance du toit, sont ornés de tourelles en encorbellement «semblant posées là, dira un historien, par quelque doigt de fée.» [...] Courboyer vit se succéder plusieurs propriétaires dont le dernier en date, de ce jour, est Marcel Virlouvet, qui se rendit acquéreur de cette propriété en 1945.

LA CHAPELLE

La Chapelle était située à droite mais complètement détachée du bâtiment principal ; elle avait été édifée au X^{ve} siècle par Jean de Courboyer. Le petit clocher, en bâtières, était percé de deux arcades à jours, d'un modèle courant dans le midi de la France, mais unique dans notre Perche. Le portail était aux moulures simples mais d'un profil raffiné. Cette chapelle gardait des fresques représentant «le Jugement Dernier», «la Chasse de saint Hubert et saint Christophe», et d'inestimables peintures murales qui ornaient les murs.

De cette chapelle, de ces fresques et de ces peintures, il ne reste plus rien, puisque sans autorisation, Monsieur Virlouvet, ayant besoins de pierres pour bâtir et boucher les ornières de ses chemins, fit jeter bas cette merveille.

Quelques archéologues, venus visiter Courboyer pour admirer ce joyau d'architecture, eurent le stupéfaction de ne plus trouver que les ruines de cette chapelle, dédiée à Notre-Dame de Pitié. Cette visite eut cependant un heureux résultat puisqu'elle empêcha M. Virlouvet de jeter à terre le manoir tout entier. Il dut se contenter de faire construire, sur l'emplacement de la chapelle disparue, des niches à lapins.

Le marchand de bestiaux vient de comparaître devant le tribunal correctionnel de Mortagne qui rendra son jugement le 15 décembre 1947. Les Beaux Arts réclament un million de dommages et intérêts et la Société Historique de l'Orne demande la reconstruction de la chapelle, évaluée à trente millions, celle-ci apparaît pratiquement impossible.

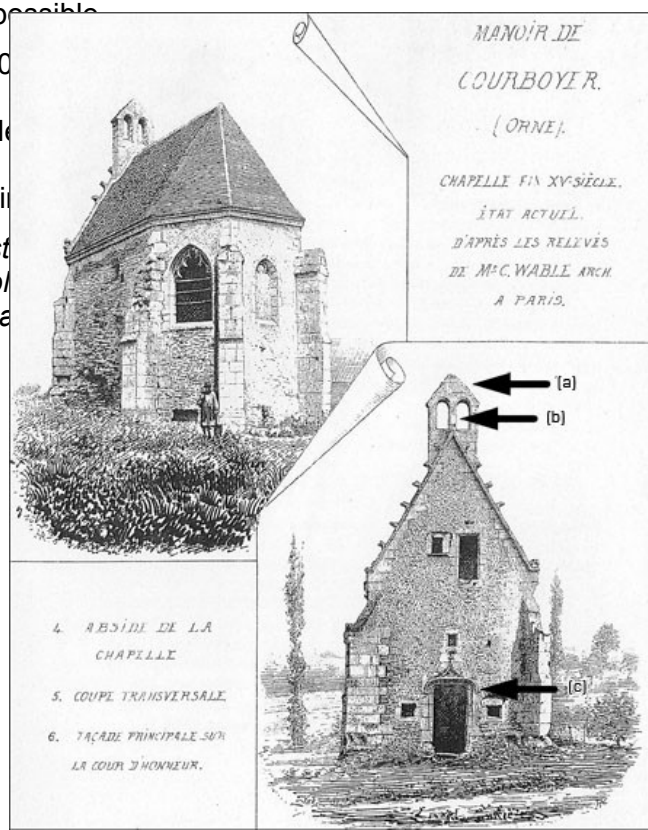
LE MARCHAND DE BESTIAUX PAIERA 500 000 FRANCS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS POUR LA CHAPELLE HISTORIQUE.

M. Virlouvet [...] qui avait fait démolir une chapelle a comparu hier devant le tribunal de Mortagne. Il est condamné à 500 000 francs d'amende et à 500 000 francs de dommages et intérêts.

* *La loi de 1913 relative aux Monuments historiques*
Supplémentaire des Monuments Historiques obligeant les propriétaires de ces monuments à leur conservation
des Monuments Historiques avant toute modification
Supplémentaire.

Questions:

- 3 Quelle menace a pesé sur le manoir de Courboyer?
Qui est-ce qui a participé à sa sauvegarde?



4 Par qui et pourquoi la chapelle du manoir a-t-elle été détruite?

5 Pourquoi cette destruction peut-elle être considérée comme illégale?

6 Quelles ont été les conséquences de la destruction pour le propriétaire?

7 Utiliser les extraits d'articles pour compléter le croquis n°6. Réponse aux (a), (b), (c)

8 Pourquoi peut-on dire que le propriétaire du manoir s'est montré irresponsable face au patrimoine?